

LA LETTRE DU BATONNIER

7 novembre 2006

ORDRE DES AVOCATS - BARREAU DE MONTPELLIER

AIDE JURIDICTIONNELLE

LE TEMPS DE L'ACTION

Je vous ai rendu compte le 31 octobre 2006 de la position prise par l'Assemblée Générale de la Conférence des Bâtonniers de France et d'Outre Mer réunie le 27 octobre 2006 à Paris.

J'ai réuni ce 6 novembre 2006 un Conseil de l'Ordre élargi à l'ensemble de nos syndicats et associations.

Le manifeste du Barreau de Montpellier a été adopté à cette occasion. (1)

Les modalités pratiques de notre participation au mouvement national de grève des **jeudis 9 et 16 novembre 2006** ont été arrêtées.

Ces modalités sont les suivantes :

Un membre du Conseil de l'Ordre ou un délégataire du Bâtonnier sera présent à chaque audience des 9 et 16 novembre prochains pour assurer les renvois. (2)

Le manifeste de notre Barreau sera lu en début d'audience.

Les seules dérogations concernent, d'une part, le contentieux de la liberté – risque d'incarcération immédiate ou détenu en situation d'être jugé – et, d'autre part, le contentieux de reconduite à la frontière, compte tenu des délais impératifs posés pour l'examen de ces dossiers.

Il appartient naturellement à chacun d'entre vous de prévenir les confrères extérieurs de la position de notre Barreau afin de leur éviter un déplacement inutile.

Les dates des 9 et 16 novembre 2006 doivent être comprises comme des journées d'action et j'invite naturellement nos confrères à être présents au Palais.

Je suis certain que chacun voudra bien comprendre l'importance de cette action et permettre aux membres de leur cabinet de s'y associer.

Une permanence sera assurée au Palais pour expliquer cette situation aux justiciables en leur remettant une documentation sur le fonctionnement de l'aide juridictionnelle et les raisons de notre mouvement.

Le 16 novembre 2006, nous nous rendrons en délégation à la Préfecture pour remettre au représentant de l'Etat le manifeste de notre Barreau.

Plus que jamais, l'aide juridictionnelle est l'affaire de tous et notre solidarité doit être sans faille dans le cadre de ce mouvement national.

Jean-Michel CASANOVA
Bâtonnier de l'Ordre

(1) Manifeste du Barreau de MONTPELLIER

(2) Tableaux de représentation du 9 novembre 2006